

CHAPITRE 7 LE DEVELOPPEMENT DURABLE

I. LES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A. Les objectifs du développement durable

Le développement durable est, selon la définition du rapport Brundtland *Notre avenir à tous* (1987), « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Le développement durable est donc un compromis entre trois contradictions fondamentales :

- les intérêts des générations actuelles face à ceux des générations futures ;
- les intérêts des pays industrialisés face à ceux des pays en développement ;
- les besoins des êtres humains face à la préservation des écosystèmes.

Il repose sur trois piliers : économique, social et environnemental.

1. Les origines du développement durable

– En 1968, un groupe de personnalités visionnaires de différents pays crée le Club de Rome. Il souhaite que la recherche s'empare du problème de l'évolution du monde pris dans sa globalité pour tenter de cerner les limites de la croissance.

– En 1971, le Club de Rome publie un rapport (*Halte à la croissance*) qui prône la croissance zéro. Le développement économique y est présenté comme incompatible avec la protection de la planète à long terme et entraînera, au cours du XXI^e siècle, une diminution brutale des populations due à la pollution, à l'appauvrissement des sols cultivables et à la raréfaction des ressources énergétiques.

– La conférence des Nations unies sur l'Environnement humain, qui se tient à Stockholm en 1972, ajoute, pour la première fois, des questions d'ordre écologique aux préoccupations internationales. Elle crée le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD).

– En 1984, Mme Brundtland, alors Premier ministre de la Norvège, est chargée de créer et de présider la Commission mondiale de l'Environnement et du Développement. Son rapport, *Notre avenir à tous*, qui paraît en 1987, définit le concept de développement durable.

2. Les principes du développement durable

– Participation de tous les acteurs de la société civile

L'État n'est pas le seul responsable du développement durable. La réalisation des objectifs du développement durable ne peut aboutir que si l'ensemble des acteurs de la société civile agit en commun : les entreprises privées, les entreprises publiques, les associations, les ONG, les syndicats et les citoyens.

– Solidarité avec les populations de la planète

Le développement doit profiter à toutes les populations. Les pays pauvres ont besoin de la croissance de leur économie pour répondre aux besoins de leurs populations et pour éviter la surexploitation de certaines ressources.

– Solidarité avec les générations futures

Le développement durable doit prendre en compte les besoins des générations à venir. Il s'agit de promouvoir un développement équilibré qui économise les ressources renouvelables (ex. : la forêt, la pêche) et prévoit le remplacement des ressources non renouvelables (ex. : l'énergie fossile).

– Prévenir les risques pour l'environnement

Ce principe de précaution s'applique lorsque les connaissances scientifiques sont incertaines quant à leurs conséquences sur les populations ou l'environnement. En cas de doute sur l'impact environnemental ou sanitaire d'une action ou d'un produit, il est préférable d'y renoncer sur le court terme plutôt que de risquer des dommages irréversibles pour l'homme ou l'environnement.

B. Les indicateurs du développement durable

La notion de PIB, élaborée en 1934 par le prix Nobel d'économie Simon Kuznets pour mesurer le résultat de la croissance des pays développés, doit être complétée par de nouveaux indicateurs du développement durable.

1. L'empreinte écologique

Développée au début des années 1990 par William Rees et Mathis Wackernagel (professeurs à l'université de Vancouver), l'empreinte écologique mesure la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources (nourriture, chauffage, habitat...) et à ses besoins d'absorption de déchets. Elle reflète le degré d'utilisation de la nature par l'homme à des fins de production et de consommation matérielles.

l'empreinte écologique globale de l'humanité a pratiquement doublé au cours des 35 dernières années et dépasse de 20 % les capacités biologiques de la Terre. L'empreinte par personne des pays à hauts revenus est en moyenne six fois plus élevée que celle des pays à faibles revenus.

Les ressources renouvelables de la Terre s'épuisent de plus en plus rapidement comme en témoigne la date de la journée mondiale du dépassement qui est chaque année de plus en plus précoce.

2. L'indice de progrès véritable (IPV)

Cet indice ajoute à la consommation des ménages diverses contributions à la « vraie » richesse et au bien-être (ex. : une activité bénévole, le travail domestique). Puis il soustrait la valeur estimée des richesses perdues, notamment naturelles (destruction de la couche d'ozone, destruction de ressources non renouvelables...), mais aussi sociales (coût social du chômage, accidents de la route, progression des inégalités, perte de temps libre supportée par ceux qui travaillent trop).

La limite de cet indice est la difficulté à évaluer des réalités qualitatives telles que le coût social du chômage ou l'épuisement des ressources naturelles.

II. L'INFLUENCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LES DECISIONS DES AGENTS ECONOMIQUES

A. Les actions au niveau international

Chaque année, dans une ville différente se réunit la Conférence des Parties (COP) qui est une réunion de toutes les nations qui composent la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signée en 1992 lors du sommet de Rio. Le but de ces réunions est d'évaluer les progrès à faire face aux changements climatiques, de fixer des objectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui sont les principaux moteurs du changement climatique, et de négocier des accords.

La COP21 s'est tenue à Paris en décembre 2015. L'accord de Paris est un accord historique engageant l'ensemble des pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2020, a pour objectif de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines à la surface de la Terre « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 par rapport à la température de l'ère préindustrielle (période de référence 1861-1880) et de poursuivre les efforts pour limiter ce réchauffement à 1,5°C. Il prévoit le versement annuel de 100 milliards de dollars par les pays du Nord pour aider ceux du Sud à financer leurs politiques climatiques.

B. Les actions au niveau de l'Union européenne

L'Union européenne s'est engagée en faveur de l'environnement depuis le début des années 1970.

Les grands axes de la politique environnementale de l'UE sont la lutte contre les pollutions de l'air et de l'eau, la prévention des risques majeurs et la protection de la nature et de la biodiversité.

Cette politique a pour objectif d'assurer un développement durable en respectant l'équilibre entre la protection de l'environnement et la compétitivité des entreprises.

La politique de l'environnement de l'Union européenne repose sur quatre principes :

- le principe de précaution,
- le principe de prévention,
- le principe de correction des atteintes à l'environnement,
- le principe pollueur-payeur.

C. Les actions à l'initiative du marché

1. Les actions à l'initiative des entreprises

Le développement durable représente un double enjeu pour les entreprises : d'une part, un enjeu économique, leur survie à long terme et, d'autre part, leur contribution aux enjeux de société.

Les entreprises créent des emplois en mettant sur le marché de nouveaux produits (produits biodégradables, produits fabriqués à partir de matières premières renouvelables ou recyclées, etc.) et en s'orientant vers des services liés au développement durable (traitement de l'eau, traitement et valorisation des déchets, etc.).

2. Les actions à l'initiative des consommateurs

Les consommateurs sont à l'origine d'initiatives favorisant le développement durable en se comportant en consommateurs responsables dans la vie quotidienne et par des actions collectives de dénonciation des atteintes au développement durable.

Le consommateur responsable sait que, lorsqu'il fait ses courses, il opère des choix qui vont bien au-delà des qualités apparentes des produits ou de leur prix. Il prend conscience du fait qu'il achète aussi les conditions de travail de ceux qui produisent, les conditions de fabrication, d'évolution et de destruction des produits, et donc leur impact éventuel sur l'environnement. Il refuse d'acheter de produits portant atteinte à l'environnement, il pratique le tri sélectif, le covoiturage, la lutte contre le gaspillage, etc.

Les mouvements de consommateurs et les ONG (ex. : Greenpeace) dénoncent de plus les conditions de travail insupportables dans de nombreux pays (exemple dans le textile au Bangladesh), le travail des enfants, les atteintes massives à l'environnement (ex. : les producteurs d'huile de palme qui sont responsables de déforestation massive en Indonésie) et appellent au boycott des entreprises travaillant avec ces fournisseurs.